

Grève générale ce mercredi

Le Syndicat national des pharmaciens d'officine (Snapo) organise, ce mercredi, une grève générale. Outre ses éléments, le syndicat va sensibiliser les autres pharmaciens pour adhérer à son mot d'ordre. Tout professionnel doit se sentir concerné, explique le vice-président, Abdelhak Zefizef, et doit s'impliquer pleinement dans cette action. Il s'agit, affirme-t-il, de "défendre une cause commune, des droits fondamentaux". C'est, selon M. Zefizef, un "problème qui peut toucher n'importe quel pharmacien. Car, nul n'est à l'abri. Notre responsabilité est engagée et historique".

Dans sa déclaration, le responsable du Snapo fait allusion à la problématique de dispensation de psychotropes qui met en danger la vie des pharmaciens et les menace de poursuites judiciaires. La réglementation portant gestion des psychotropes par les officines montre, indique le Snapo, un vide juridique qui expose les pharmaciens à des sanctions pénales et à des risques sur les plans de la gestion et de la sécurité. Les tableaux liés à la classification officielle de ces produits, est-il signifié par le syndicat, ne sont toujours pas publiés au Journal officiel en dépit de l'existence d'un arrêté ministériel qui date de juillet 2015. Cette situation soumet les pharmaciens à des risques de poursuites judiciaires telles que le stipulent les articles 16 et 17 de la loi 04-18 du 25 décembre 2004 qui prévoient des peines de prison allant de 5 à 20 ans. "Les pharmaciens sont souvent victimes des dispositions de la loi 04-18. Ils sont poursuivis et condamnés alors que ces produits ne sont pas classés officiellement comme étant des psychotropes", souligne le Snapo.

L'usage de fausses ordonnances ou d'ordonnances falsifiées ou de complaisance expose les pharmaciens aux risques de poursuites et de condamnations pénales "alors que leur responsabilité n'est pas engagée", relève encore le syndicat. En termes plus clairs, ce sont des ordonnances que des malades ou des toxicomanes imposent avec force aux pharmaciens. Et si ces derniers n'abdiquent pas, ils sont agressés. C'est le cas de l'époux d'une propriétaire d'officine assassiné par des individus au sein de l'officine à Aïn Fekroun (Oum El-Bouaghi). En novembre dernier, c'est à Mascara, que le père d'une pharmacienne — venu au secours de sa fille — a été poignardé à mort dans l'officine. Face à toutes ces difficultés, le Snapo a déjà lancé un appel au ministre de la Justice pour la promulgation et la publication d'une nouvelle loi qui mettra un terme à beaucoup de contraintes techniques et à ce vide juridique constaté et vécu depuis 2004.

La même revendication est présentée aussi à propos du projet de texte réglementaire, soit un décret exécutif finalisé depuis janvier 2017 qui prévoit l'instauration d'un dispositif technique et réglementaire complet de gestion des psychotropes. Or, depuis plusieurs mois, le dossier présenté par le Snapo aux ministères de la Santé et de la Justice est resté lettre morte. Ce qui a poussé le syndicat à organiser, lundi dernier, un sit-in devant le siège du ministère de la Justice pour exprimer la colère des pharmaciens face à l'indifférence des autorités. Au cas où leurs revendications ne seraient pas satisfaites, ces derniers n'écartent pas la possibilité de refuser carrément la vente des psychotropes.